

Siège Social : 29, rue des 3 Cailloux – 27200 Vernon
Locaux : Cosywork – 39, rue Emile Steiner – 27200 Vernon
Im. INNEOS Bt B, 1500 av. De la Grande Halle - 78200 Buchelay
Tél : **06.67.41.81.81** Mail : contact@jlv.fr
Site : www.jlv.fr Blog : www.MaTransitionProfessionnelle.fr



DEVIS





- Prestation :** Bilan de Compétences
- Lieux :** *Cosywork – 39, rue Emile Steiner – 27200 Vernon
*Im. Inneos – 1500 av. de la Grande Halle – 78200 Buchelay
- Participant :** Madame, Monsieur
- Durée :** 24 heures échelonnées sur une durée de trois à quatre mois.
- Contenu :** 3 phases
- Contractualisation, analyse de la demande
 - Investigation et confrontation
 - Bilan et remise de la synthèse
- Modalité :** La durée recouvre le temps des entretiens individuels, des passations de test, des recherches personnelles et des démarches.
Six à huit entretiens sont à prévoir sur 4 mois maximum.
- Intervenants :** Professionnels du bilan depuis plus de trente ans, psychologue du travail ou consultant certifié expert en bilan de compétences par l'ICPF & PSI, inscrit au RP-CFI ** et coach référent CNC***
Un consultant unique prend en charge le bilan. Un regard croisé peut être proposé et effectué avec un second consultant.
- Tarifs 2019 :** Non Cadre : 2340 € H.T. et T.V.A 00 € (Art. 261.4-4-a du CGI)
Cadre : 2650 € H.T. et T.V.A 00 € (Art. 261.4-4-a du CGI)

Notre organisme s'engage à appliquer la déontologie et la législation en vigueur relatives aux Bilans de Compétences. Il est référencé Datadock.

* I.C.P.F. : Institut de Certification des Professionnels de la Formation //

** RP-CFI : Répertoire Professionnel des Consultants-Formateurs Indépendants, certification et label qualité inscrits à la liste du CNEFOP //

***CNC : Cercle National du Coaching

| | | | | |
|--|---|---|--|---|
|  N°0002887 | Sarl au capital de 8 000 € Siren B380 194 126 RCS d'Evreux APE 8559A Déclaré sous le n° 23270042727 auprès de la Préfecture de Normandie | Jean-Louis Vincent | | |
| | |  Répertoire Professionnel Consultants Formateurs Indépendants |  Certification EXPERT |  |

« Bilan de compétences

« Art. R. 6313-4.-Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article L. 6313-1 comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases suivantes :

« 1° Une phase préliminaire qui a pour objet :

- « a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;
- « b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
- « c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;

« 2° Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;

« 3° Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

- « a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- « b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- « c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

« Art. R. 6313-5.-Les employeurs ne peuvent réaliser eux-mêmes des bilans de compétences pour leurs salariés.

« Art. R. 6313-6.-L'organisme prestataire de bilans de compétences qui exerce par ailleurs d'autres activités dispose en son sein d'une organisation identifiée, spécifiquement destinée à la réalisation de bilans de compétences.

« Art. R. 6313-7.-L'organisme prestataire de bilans de compétences procède à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action.

« Toutefois, les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas pendant un an :

«-au document de synthèse dans le cas mentionné au troisième alinéa de l'article L. 6313-4

«-aux documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation.











« Art. R. 6313-8.-Lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences mentionné au 1° de l'article L. 6312-1 ou dans le cadre d'un congé de reclassement dans les conditions prévues à l'article L. 1233-71, il fait l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.

« La convention comporte les mentions suivantes :

« 1° L'intitulé, l'objectif et le contenu de l'action, les moyens prévus, la durée et la période de réalisation, les modalités de déroulement et de suivi du bilan ainsi que les modalités de remise des résultats détaillés et du document de synthèse

« 2° Le prix et les modalités de règlement. « Le salarié dispose d'un délai de dix jours à compter de la transmission par son employeur du projet de convention pour faire connaître son acceptation en apposant sa signature.

« L'absence de réponse du salarié au terme de ce délai vaut refus de conclure la convention. »

| | | | | | | | |
|---|---|---|--|--|---|--|--|
| <p>N°0002887</p>  <p>DATADOCKÉ</p> | <p>Sarl au capital de 8 000 € Siren B380 194 126 RCS d'Evreux APE 8559A Déclaré sous le n° 23270042727 auprès de la Préfecture de Normandie</p> | <p>Jean-Louis Vincent</p> <table border="1"><tr><td data-bbox="820 2078 1046 2168"><p>RP-CFI Répertoire Professionnel Consultants Formateurs Indépendants</p></td><td data-bbox="1051 2078 1246 2168"><p>ICPF & PSI Certification EXPERT</p></td><td data-bbox="1251 2078 1393 2168"><p>Cercle National du Coaching</p></td></tr></table> | | |  <p>RP-CFI Répertoire Professionnel Consultants Formateurs Indépendants</p> |  <p>ICPF & PSI Certification EXPERT</p> |  <p>Cercle National du Coaching</p> |
|  <p>RP-CFI Répertoire Professionnel Consultants Formateurs Indépendants</p> |  <p>ICPF & PSI Certification EXPERT</p> |  <p>Cercle National du Coaching</p> | | | | | |